# PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE NICOLET-YAMASKA MUNICIPALITE DE PIERREVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2021 MODIFIANT L'ARTICLE 57 DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 162-2017

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 162-2017 a été adopté par la Municipalité le 13 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier l'article 57 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et présentation du projet a été donné le <u>14 juin</u> 2021;

IL EST EN CONSÉQUENCE DÉCRÉTÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## ARTICLE 2.

Le présent règlement porte le numéro 224-2021 et s'intitule « RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2021 MODIFIANT L'ARTICLE 57 DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 162-2017 ».

### ARTICLE 3.

De modifier l'article 57 du règlement no. 162-2017 tel qu'il suit :

Permis de rénovation	
(Rénovation, agrandissement, etc.)	20,00 \$

# ARTICLE 4.

Le	présent rèaleme	nt entre en vigueur	conformément	aux disi	positions	de I	a loi
	p g						

Ginette Nadeau Mairesse par intérim de Pierreville

Lyne Boisvert, CPA, CGA

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	14 juin 2021
Présentation du projet :	14 juin 2021
Adoption du règlement	12 juillet 2021
Avis public d'entrée en vigueur	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE	
<b>Lyne Boisvert, CPA, CGA</b> Directrice générale/Secrétaire-trésorière	